

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST-JEAN-ST-NICOLAS
SEANCE PUBLIQUE DU JEUDI 10 JANVIER 2019
COMPTE RENDU ET PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 10 janvier à 19 heures 30, le conseil municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Josiane ARNOUX, Maire.

Présents : Rodolphe PAPET – Monique JANIK – Francis BROUX – Marie-Blanche RISPAUD – Annie MARTIN – Christian SAUVEBOIS – Michel PRETI – Daniel AUBERT

Absents : Anne-Marie-MARLETTA – Catherine TISSOT – Delphine DEGRIL – Philippe ANDRE – Danièle LION – Bernard REYNIER

Marie-Blanche RISPAUD est nommée secrétaire de séance

- I. Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.
- II. **DELIBERATION N°001/2019 : MARCHE DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21 et L2122-21-1 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ;

Vu décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 ;

Vu la consultation publiée le 11 octobre 2018 ;

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire ;

Vu le rapport d'analyse des offres du 13 décembre 2018 ;

Après en avoir délibéré, décide d'autoriser le maire à signer le marché suivant :

Programme : travaux de remplacement de conduites de distribution d'eau potable

Entreprise retenue : S.A.S. S.A.T.P. – 05260 St-Jean-St-Nicolas

Montant du marché : 475 525,40 € H.T.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget eau et assainissement.

- III. **DELIBERATION N°002/2019 : AUTORISATION AU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT)**

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement 2018 (hors chapitre 16) du budget de l'eau et de l'assainissement : 150 141 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 37 535 €. Les dépenses à retenir sont celles des chapitres 20, 21 et 23.

Montant des dépenses d'investissement 2018 (hors chapitre 16) du budget communal : 2 204 022 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 551 005 €. Les dépenses à retenir sont celles des chapitres 20, 21 et 23.

Le Maire rappelle également que, par délibération n°46/2014 du 30/04/2014, les membres du Conseil Municipal lui ont donné délégation afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 15 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter les propositions de Mme le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

IV. DELIBERATION N°003/2019 : LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2018

Le Maire fait lecture de la liste des marchés publics conclus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018 et propose de la publier sur le site de la mairie (st-jean-st-nicolas.fr) et par affichage à la mairie.

| OBJET DU MARCHÉ | DATE | ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE | ADRESSE | MONTANT HT |
|--|----------|---------------------------|--------------------------|-------------|
| MARCHE DE TRAVAUX | | | | |
| De 25 000,00 € HT à 89 999,99 € HT | | | | |
| Travaux d'aménagement des Arieys | 30 avril | SAS SATP | 05260 St-Jean-St-Nicolas | 86 339,80 € |
| Réalisation d'interventions techniques sur le réseau d'eau potable | 20 juin | SAS SATP | 05260 St-Jean-St-Nicolas | 50 000,00 € |
| De 90 000,00 € HT à 5 225 000,00 € HT | | | | |
| Travaux de construction de la bibliothèque et de requalification de la mairie – Lot n°13 : ITE | 07 août | SARL BAILLE Marin et Fils | 05200 Embrun | 90 977,09 € |
| | | | | |

| MARCHE DE FOURNITURES ET DE SERVICES | | | | |
|---|----------|---|--------------------------|----------------|
| Moins de 25 000,00 € HT | | | | |
| Réalisation d'un atlas de biodiversité communale | 16 janv. | Groupement MONTECO | 04260 ALLOS | 21 000,00 € |
| De 25 000,00 € HT à 89 999,99 € HT | | | | |
| Fourniture d'équipement de la médiathèque | | | | |
| Lot n°1 – Mobilier spécifique à la médiathèque | 30 avril | MOBIDECOR | 42160 Bonson 77420 | 19 281,13 € |
| Lot n°2 – Mobilier spécifique à l'espace enfance | 30 avril | BC Intérieur | Champs sur Marne | 4 146,38 € |
| Lot n°3 – Equipement de bureau | 30 avril | <i>Lot infructueux</i> | | |
| Lot n°4 – Mobilier tables et assises | 30 avril | MOBIDECOR | 42160 Bonson | 9 930,52 € |
| Lot n°5 – Mobilier sur mesure | 30 avril | Menuiserie CHARLES | 05000 Gap | 5 767,58 € |
| Fourniture de repas pour le service de restauration scolaire | 07 août | Association Vacances Détente Sports Loisirs | 05260 St-Jean-St-Nicolas | 4,69 € / repas |
| Etude de programmation architecturale et urbaine de Pont du Fossé | 27 sept | TOPOSCOPE | 69000 Lyon | 50 275,00 € |

Le Conseil Municipal délibère et décide :

- ↳ D'approuver la liste recensant les marchés publics conclus en 2018,
- ↳ D'autoriser le Maire à procéder à sa publication sur le site de la mairie et par voie d'affichage à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Fait le **14 JAN. 2019**

Le Maire
Josiane ARNOUX



